Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 janvier 2024  
DELIBERATION n°2024\_01\_03

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Volants	
49	34	40	
<b>Quorum : 25</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) -- Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Michéline BERNARD - Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Steve GABET) - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Didier BARREAU - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) - Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Marie-France MORANT - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX - Marylise BOCHE - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b> Yannick BODAN Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b> Olivier DENECHAUD, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY, Marline LLEU			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Barbara GAUTIER
<b>Convocation envoyée le :</b> 17 janvier 2024
<b>Affichage de la convocation le :</b> 17 janvier 2024

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 28 FEV. 2024 n°: 017-200041614-20240122-2024_01_03-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 29 FEV. 2024

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe,

Vu l'article 106 modifié, de la loi NOTRe imposant un cadre budgétaire et comptable défini pour les collectivités, comme suit :

*« III. – Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées peuvent, par délibération de leur assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre budgétaire et comptable défini aux articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans préjudice des articles L. 2311-1-2, L. 3311-3 et L. 4310-1 du même code »*,

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT non modifié, posant que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal [...] »*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment L.5217-10-4 relatif à la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire avant le vote du budget, ainsi rédigé :

*« [...] Pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Le projet de budget de la métropole est préparé et présenté par le président du conseil de la métropole qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil de la métropole avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.[...] »*,

**Considérant** qu'afin de garantir une meilleure information des élus, pour les entités du bloc communal (communes, EPCI, syndicats, groupements), le délai entre le débat d'orientations budgétaires et le vote de budget est donc porté de deux mois à 10 semaines,

**Considérant** les nouvelles dispositions du référentiel budgétaire et comptable M57,

**Considérant** que par délibération n°2020-09-21 du 22 septembre 2020, la Communauté de Communes Aunis Sud a adopté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la norme budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Considérant** les modalités concernant les orientations budgétaires inscrites dans la nomenclature M57,

- dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la collectivité doit obligatoirement assurer la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB),
- en application de l'article L.5217-10-4 du CGCT précité, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

**Considérant** qu'une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire a été faite aux membres du bureau communautaire, le 9 janvier 2024 et qu'un débat s'en est suivi.

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente au conseil communautaire le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui a été envoyé à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour et ouvre le débat.



Ma Communauté  
de Communes

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CdC Aunis Sud

Budget Principal

### Débat d'orientation budgétaire 2024

*Introduction : contexte national, Loi de finances 2024, Point sur la prospective financière*

- I. *Le fonctionnement de la collectivité*  
*Retour sur l'exercice 2023, situation financière de la collectivité, orientations sur les recettes et les dépenses de fonctionnement*
- II. *Rapport sur les Ressources Humaines*
- III. *Les orientations d'investissements*  
*Les AP/CP en cours et objectifs sur l'exercice 2024*
- IV. *Les Budgets Annexes*
- V. *La dette*  
*Composition de la dette, évolution et ratios d'endettement*



Ma Communauté  
de Communes



Ma Communauté  
de Communes

## Débat d'orientation budgétaire 2024

### INTRODUCTION

Sur autorisation du Président, Monsieur Marc BOUSSION expose les éléments de contexte.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Introduction

### Contexte économique général :

L'année 2023 a vu le Produit Intérieur Brut national s'accroître de 1%, contre 2,5% en 2022 et 6,8% en 2021, année de sortie de la crise de la COVID19. Cette faible croissance est cependant supérieure à la situation observée au sein de l'Union Européenne qui a connu un taux moyen de croissance de 0,6%, avec 10 pays en décroissance dont l'Allemagne.

En 2024, l'évolution du PIB est attendue à +1,4% en France, contre +1,2% en moyenne dans l'UE.

L'inflation, sujet majeur depuis la sortie de crise COVID et la guerre en Ukraine, s'est établie à +4,9% en 2023. Elle est attendue à un niveau de 2,6% en 2024, traduisant le ralentissement de la hausse des prix.



Ma Communauté  
de Communes

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Introduction

### Contexte économique général :

Les comptes publics de la France tardent toujours à se redresser, avec un déficit attendu à hauteur de 4,9% du PIB en 2023 dont 4,8% en 2022. La trajectoire de redressement des finances publiques française vise un déficit de 4,3% du PIB en 2024, encore largement en dehors des critères du pacte de stabilité européen.

Les administrations publiques locales ont vu leurs dépenses de fonctionnement toujours fortement impactées par l'inflation, avec une hausse de 5,8% en 2023 contre 5,0% en 2022. Leur dette progresse également, +2,1% en valeur, en lien notamment avec le cycle d'investissement en hausse de 9,1% en 2023.



5

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Introduction

### Loi de Finances 2024 :

#### Transferts financiers de l'Etat aux collectivités :

L'enveloppe globale de la DGF augmente de 320 millions d'euros, dont 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité. Ainsi, en théorie, seule une baisse de sa population devrait entraîner une baisse en valeur de la DGF d'une collectivité.

Par contre, l'enveloppe globale de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnel sera diminuée pour le bloc communal de 14 millions d'euros.

L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 milliard d'euros.

L'enveloppe du Fonds Vert est portée à 2,5 milliards d'euros

Les aménagements de terrain seront de nouveau éligibles au FCTVA.



6

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Introduction

### Loi de Finances 2024 :

#### Compte financier Unique :

Le CFU est généralisé pour toutes les collectivités territoriales, au plus tard, à compter de l'exercice 2026.

Pour les collectivités ayant opté pour l'expérimentation du CFU, celui-ci devient la règle dès 2024.



8

Sur autorisation du Président, Monsieur Marc BOUSSION rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est la fusion de 2 documents : le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Président ajoute que les services fiscaux semblent prendre du retard dans la production de ce document. L'agenda des réunions risque d'être modifié. Il poursuit la présentation du DOB.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Introduction

### Point sur la prospective financière : com. Finances du 14/12/2023

Une mise à jour de la prospective financière a été présentée et discutée lors de la commission finances du 14 décembre dernier.

En décembre 2022, la présentation de la prospective financière s'était réalisée dans un contexte d'inflation importante, principalement sur le poste énergies. La conséquence était, malgré une dynamique des recettes intéressante, une très forte croissance des dépenses de fonctionnement et donc une chute brutale de l'épargne de gestion de la collectivité. L'important volume d'investissement envisagé entraînait un besoin de financement par emprunt portant la dette à 12,2 millions d'euros. Les capacités d'autofinancement brute et nette diminuaient régulièrement sur la période 2023-2026, entraînant une baisse de la capacité à financer les autres projets. Enfin, les ratios d'endettement augmentaient fortement, la capacité de désendettement dépassant les 10 années en 2025.



9

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Introduction

### Point sur la prospective financière : com. Finances du 14/12/2023

La mise à jour effectuée en 2023 donne une image plus optimiste de la prospective financière de la collectivité. En effet, la croissance des dépenses de fonctionnement a été limitée, principalement sur la partie énergie, par rapport aux précédentes estimations. En conséquence, l'épargne de gestion de la collectivité se maintient sur la période 2024-2027. Ainsi, l'épargne de gestion est beaucoup moins dégradée que précédemment estimé

Les projets d'investissements nécessitent toujours un recours à l'emprunt important, dont le coût global s'est renchéri. Cependant, les niveaux de CAF permettent de limiter la hausse des ratios d'endettement, la capacité de désendettement atteignant un maximum prévisionnel de 8 années en 2026.



10

Monsieur le Président souligne que les données établies en 2023 laissaient apparaître une prévision de capacité de désendettement à 10 ans.



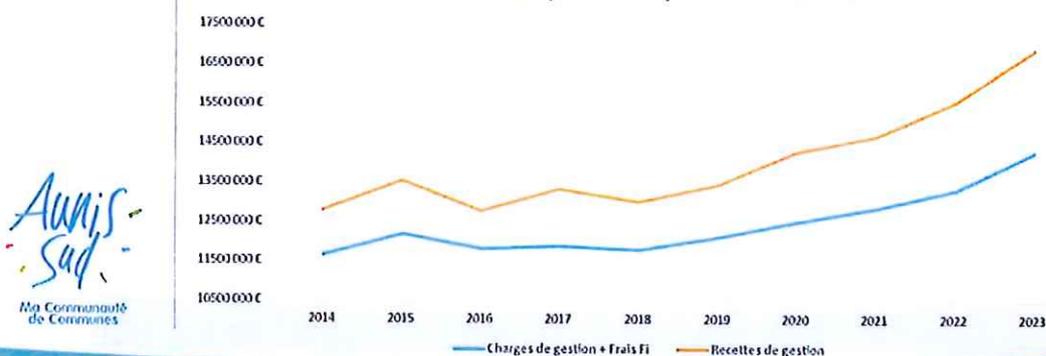
## Débat d'orientation budgétaire 2024

LE FONCTIONNEMENT DE  
LA COLLECTIVITE

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

Hormis en 2021, sur les 5 dernières années, les recettes de fonctionnement ont progressé plus rapidement que les dépenses de fonctionnement. En 2023, la hausse des dépenses, bien qu'inférieure à celle des recettes, est largement supérieure à toutes les variations précédemment observées, reflet des effets d'une inflation importante au niveau national.

Analyse du risque d'effet ciseaux



*Aunis Sud*  
Ma Communauté de Communes

12

Monsieur le Président souligne que sur les cinq dernières années, les recettes de fonctionnement ont progressé plus rapidement que les dépenses de fonctionnement.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

En pourcentage comme en valeur, la progression des recettes est plus forte que celle des dépenses.

	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de gestion + Frais FI - variation en %	2,75%	3,22%	2,77%	3,69%	6,92%
Recettes de gestion - variation en %	3,37%	6,11%	2,75%	6,05%	8,48%
Charges de gestion + Frais FI - variation en €	324 412 €	390 222 €	346 402 €	475 191 €	922 000 €
Recettes de gestion - variation en €	438 622 €	822 056 €	392 119 €	887 926 €	1 319 000 €

*Sud*  
Ma Communauté de Communes

13

Monsieur le Président indique que l'amélioration est notable entre les 2 exercices.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

Conséquences : Poursuite de l'amélioration de la capacité d'autofinancement brute (+ 17,4%) et hausse de la capacité d'autofinancement nette (+ 30,7%)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Estim. CFU 2023
CAF Brute	1 354 246 €	1 807 085 €	1 894 673 €	2 229 636 €	2 617 000 €
CAF Nette	564 469 €	975 141 €	993 940 €	1 339 949 €	1 751 000 €



Les niveaux de variation en pourcentages sont similaires à ceux connus entre 2022 et 2023

14

Monsieur le Président rappelle que la Capacité d'AutoFinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Recettes de fonctionnement :

#### Impôts et taxes :

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives (sauf locaux professionnels) est de 3,9% entre 2023 et 2024 (variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé entre 11/2022 et 11/2023).

Les hypothèses retenues pour la variation des bases annuelles sont:

- Cotisation Foncière des Entreprises : hausse de 3,9%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : hausse de 3,9%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : hausse de 3,6% correspondant à une hausse de 3,9% sur les locaux d'habitation et les locaux industriels, et 0,9% sur les locaux professionnels
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : hausse de 0,5%

Il est prévu un maintien des taux. Ces hypothèses permettent d'espérer une hausse globale de ces produits de plus de 87 000 € .



15

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé automatiquement sur la base de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (inflation) constatée entre novembre N-1 et novembre N-2, soit pour 2024 entre novembre 2023 et novembre 2022 (art 1518 bis du Code Général des Impôts).

Ainsi, cette variation devrait être de 3,9% pour 2024. Cette revalorisation s'applique uniquement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels. Les locaux professionnels font l'objet d'une revalorisation par la mise à jour annuelle de la grille tarifaire départementale, variant en fonction des relevés de loyers effectués sur le territoire. La hausse moyenne des tarifs pour le Département de la Charente-Maritime entre 2023 et 2024 est de 0,9%.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Recettes de fonctionnement :

#### Impôts et taxes :

- Les recettes de TASCOM et d'IFER sont estimées en hausse de 1,5%. Cependant, l'année 2023 ayant connu un encaissement exceptionnel de TASCOM, le produit global pour 2024 sera en baisse par rapport à 2023 (-115 000 €).
- L'évolution du produit national net de TVA entre 2022 et 2023 est estimée à 4,0%. Le reversement de quote-part de TVA, instauré en remplacement de la suppression de la majorité de la taxe d'habitation, devant suivre l'évolution nationale, ce poste de recettes progresserait ainsi de 157 000 €.



Monsieur le Président indique que la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à compter de 2023 a entraîné la perception par la Communauté de Communes d'un versement compensatoire calculé sur la base des recettes moyennes de 2020 à 2023. L'évolution de ce produit est censée être affectée à un Fonds National d'Attractivité des Territoires. Cette recette est estimée en stabilité entre 2023 et 2024, soit 1 301 825 €.

Un nouveau produit attendu de taxe GEMAPI devra être voté pour 2024, pour permettre de faire l'équilibre avec les dépenses liées à la compétence déduction faite du transfert de charges calculé en 2018.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Recettes de fonctionnement :

Dotation Globale de fonctionnement :

- stagnation de la dotation d'intercommunalité
- baisse de 2,0% de la dotation de compensation des GFP

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Estim. 2024
Dotation d'intercommunalité	672 681 €	674 097 €	674 874 €	677 307 €	677 307 €
Dotation compensation GFP	793 819 €	778 185 €	761 115 €	756 696 €	741 562 €
<b>Total</b>	<b>1 466 500 €</b>	<b>1 452 282 €</b>	<b>1 435 989 €</b>	<b>1 434 003 €</b>	<b>1 418 869 €</b>
Variation / N-1	22 133 €	-14 218 €	-16 293 €	-1 986 €	-15 134 €
Cumul Variation depuis 2014	-713 360 €	-727 578 €	-743 871 €	-745 857 €	-760 991 €

Ma Communauté  
de Communes

18

Monsieur le Président indique une stagnation de la dotation d'intercommunalité et une baisse régulière de la dotation de compensation des groupements à fiscalité propre, ici 2%.

Il rappelle que suite aux évolutions des dotations de la collectivité entre 2014 et 2023, la baisse continue et annuelle des dotations de l'Etat aboutit à une perte de recettes de 745 857 €.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Recettes de fonctionnement :

#### • Dotations et Participations :

La convention de financement du poste de conseiller numérique s'achève en juillet 2024. La subvention actuelle était de 25 000 € annuels. Le nouveau contrat de projet qui sera signé pour ce poste aura un financement dégressif (17 500 € en année N, puis 12 500 € en année N+1 et N+2).

A contrario, le financement de la Maison France Services va passer de 35 000 € annuels à 40 000 € à compter de 2024.

#### • Attributions de compensation :

Selon le principe acté dans la délibération 2019-09-05, le montant des attributions de compensation des Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noüe sera revu en fonction du montant réel d'IFER éolien perçu par la Communauté de Communes pour les parcs éoliens installés sur ces Communes.

Une actualisation sera étudiée pour la compensation effectuée en 2023 pour le surcoût état civil supporté par la Commune de Chambon.



19

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Dépenses de fonctionnement :

#### Charges à caractère général :

Sous les effets de la crise du COVID et du transfert des dépenses GEMAPI du chapitre 011 vers le chapitre 65 (contributions aux syndicats), le niveau des dépenses à caractère général a connu jusqu'en 2021 une diminution globale.

L'exercice 2022 a été marqué par une forte hausse des énergies (+ 78 000 € pour la partie électricité et gaz soit + 35%, + 11 000 € pour les carburants soit + 47%), un développement des actions de la CdC (Mobilité et TZCLD), une reprise à plein des activités mises en sommeil du fait de la COVID19, mais également une reprise de l'inflation touchant de nombreux postes de dépenses.



20

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Dépenses de fonctionnement :

L'exercice 2023 a vu la poursuite de la forte hausse des énergies (+30% pour le gaz et l'électricité soit près de 100 000 €), la mise en route des études du Plan Climat Air Energie Territorial (+ 40 000 €), le développement des actions mobilité (+ 11 000 €), la prise en charge en année pleine des coûts de fonctionnement du pôle enfance à Ballon (+ 22 000 €), et une inflation générale sur les autres postes de dépenses.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Estim. CFU 2023
Chapitre 011	1 253 592 €	1 209 163 €	1 147 774 €	1 315 378 €	1 578 000 €
Variation N-1	7,0%	-3,5%	-5,1%	14,6%	20,0%

En 2024, la hausse des coûts de l'énergie sera provisionnée à 5%.

Les études liées au PCAET se poursuivront.



21

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Dépenses de fonctionnement :

Objectif : Afin de contenir l'évolution importante de ce chapitre, l'objectif donné aux équipes est de maintenir leurs dépenses au niveau de l'exercice 2023 augmenté de 2%, hors inscriptions exceptionnelles 2023.

	CFU 2023	Obj. 2024	Variation
Chapitre 011	1 578 000 €	1 622 000 €	3%
Energies	398 980 €	419 000 €	5%
PCAET	39 805 €	43 000 €	8%
Dépenses des services	1 139 215 €	1 160 000 €	2%

Cette variation devra intégrer le choix effectué en fin d'année 2023 de prendre en charge les fluides des structures enfance jeunesse hébergées dans des locaux communautaires.

A noter que la CdC s'est engagée à participer à une étude sur les mobilités sur le périmètre de l'Agglomération rochelaise et de l'Aunis, générant une dépense 2024 de 29 770 € en 2024 pour la phase 1 de cette étude. 12 000 € pour les phases 2 et 3 seront ensuite à rembourser.



Monsieur Christian BRUNIER indique que la variation s'explique en effet, par le choix opéré en fin d'année 2023 de prendre en charge les fluides des structures Enfance Jeunesse hébergées dans des locaux communautaires. Il y avait quelques disparités dans la prise en charge des fluides puisque certaines structures payaient directement alors que pour d'autres ces dépenses étaient prises en charge par la CdC. En 2024, une régularisation sur l'ensemble des structures sera effectuée.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Dépenses de fonctionnement :

#### Autres charges de gestion courante - subventions :

Les besoins financiers des structures enfance-jeunesse du territoire ont fortement augmenté depuis 2022, en raison de la hausse importante de fréquentation de ces structures, ainsi que de la revalorisation des salaires du secteur.

Les structures d'insertion du territoire ont également des besoins supplémentaires en lien avec la hausse du nombre d'ETP qu'ils accompagnent.

Ainsi, il est envisagé, pour ces structures, une hausse des subventions en 2024, et une stabilité pour les autres structures.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Obj. 2024
Subventions	1 528 288 €	1 596 492 €	1 564 434 €	1 285 145 €	1 330 603 €	1 453 851 €
Enfance jeunesse	986 565 €	1 046 695 €	1 011 543 €	718 363 €	732 372 €	842 228 €
Social	161 092 €	171 909 €	175 500 €	175 349 €	191 320 €	204 712 €
Autres	380 631 €	377 888 €	377 391 €	391 433 €	406 911 €	406 911 €
Variation N-1	-1,1%	4,5%	-2,0%	-17,9%	3,5%	9,3%

**Monsieur Christian BRUNIER** souligne le besoin financier important des structures enfance jeunesse du territoire. Plusieurs raisons :

- une hausse importante de fréquentation des structures, liée notamment à la baisse du taux de chômage sur le territoire,
- une revalorisation des salaires du secteur suite aux négociations des conventions collectives.

Un certain nombre de structures se retrouvent face à des difficultés financières.

Les structures d'insertion du territoire ont également des besoins supplémentaires du fait de la hausse du nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP).

**Monsieur Didier TOUVRON** rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est un véritable moment démocratique. Il donne lecture de son discours :

« Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment démocratique important où l'on peut s'exprimer publiquement sur les choix budgétaires à venir que nous estimons les meilleurs et les plus justes pour répondre aux besoins des habitantes et des habitants de notre Communauté de Communes.

Ces orientations budgétaires doivent cette année encore, tenir compte d'un contexte économique et social particulièrement difficile dans notre pays.

Les élus territoriaux sont confrontés à des difficultés financières grandissantes d'année en année, lorsqu'il s'agit de développer nos politiques publiques.

La première des difficultés, c'est celle de l'inflation et les trop faibles moyens financiers alloués aux collectivités locales par l'État.

Bien que les prévisionnistes annoncent un léger reflux, il y a fort à parier que l'inflation restera à un niveau élevé en 2024.

Avec tous les effets déléterés en ricochet que cela comporte, elle va rogner le pouvoir d'achat de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Elle va tendre les finances locales et rendre plus difficile la construction de nos budgets.

Elle va maintenir au final une pression forte sur les taux, sur les capacités d'emprunts, sur le prix des matières premières, alors même que les urgences climatiques, sociales, démocratiques se renforcent et que nous devons accélérer et renforcer nos politiques publiques.

Deuxième difficulté, c'est bien sûr l'insuffisance de soutien effectif de l'État aux collectivités locales.

Pourtant, ce sont bien les collectivités locales qui sont en pointe sur nombre de ces sujets. Dans le quotidien d'un territoire, ce sont elles qui font vivre la République et ses valeurs d'égalité, de liberté, de fraternité et de laïcité.

Faut-il rappeler que la très grande majorité des investissements publics, hors défense, sont le fait des collectivités locales.

Faut-il rappeler que les grands services publics, la mobilité, l'accès à l'eau, les politiques de solidarité, sont assurés par les administrations et les exécutifs locaux ?

Faut-il rappeler que lorsque que les difficultés à se nourrir, à se chauffer, à se loger, surgissent dans une vie, c'est bien souvent vers la mairie, vers le CCAS, le CIAS, vers les services de la Communauté de Communes, que l'on se tourne en premier lieu ?

Je pourrais continuer ainsi longuement cette liste d'exemples qui rappelle toute l'utilité de l'action publique locale et aussi la légitimité que celle-ci incarne, malgré tout, encore dans la tête de beaucoup de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Soutenir réellement les collectivités locales, cela implique de l'État des mesures fortes.

Entre autres mesures, il nous faut demander l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation car ne pas l'indexer, et on en est loin, c'est perdre de la capacité d'agir pour les collectivités locales.

Ce soir, a eu lieu une manifestation devant la CdC du monde associatif, notamment du CAC.

Quel que soit le contenu qu'elles y mettent, nombre de structures, d'Espace de Vie Sociale, de structures qui se réclament de l'éducation populaire, contribuent à rendre notre pays meilleur, plus juste, plus beau.

Ces structures affrontent l'affaiblissement drastique des subventions publiques, le développement des financements « sur projet, au lieu des subventions de

fonctionnement, c'est à dire la nécessité de partir à la recherche de financements pensés par les collectivités – financements toujours partiels – plutôt que de recevoir une subvention stable leur permettant de mener à bien leurs projets propres.

Cela fait rarement la une de l'actualité, mais ce n'est pas moins un élément structurant pour penser notre pays. La réduction des dotations aux collectivités, l'affaiblissement des services publics, tout cela a de lourdes conséquences sur le secteur associatif, et l'évolution de celui-ci contribue à changer le visage de notre pays.

C'est un sujet de préoccupation pour qui s'intéresse au devenir de notre pays.

Je vous remercie pour votre attention. »

A l'issue de son discours, **Monsieur Didier TOUVRON** souligne l'effort conséquent apporté par la Communauté de Communes Aunis Sud dans son soutien financier aux structures à vocation sociale. A charge maintenant de chacune de ces structures, de constater la redistribution de ces fonds communautaires.

**Monsieur Christian BRUNIER** partage les propos énoncés par Monsieur TOUVRON. Il ajoute que quand bien même la Communauté de Communes augmenterait de 15% son soutien financier à ces structures, elles devront bénéficier de ceux du département, de la CAF et de l'Etat pour garantir leur pérennité et poursuivre leurs activités.

Ces structures subissent de plein fouet, 3 facteurs :

- l'inflation particulièrement forte depuis un an et demi,
- l'application des nouvelles conventions collectives avec une augmentation des salaires de l'ordre de 10 à 15%,
- l'augmentation des effectifs générant des charges de fonctionnement plus importantes.

La CdC avec une participation en hausse essaiera de répartir son soutien financier le plus équitablement possible entre les différentes structures.

**Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU** s'étonne de voir une prévision d'augmentation pour l'énergie de seulement 5% alors que la hausse annoncée pour l'électricité est de 9 %.

Sur autorisation du Président, **Monsieur Marc BOUSSION** précise que la CdC bénéficie de contrats qui ne suivent pas le tarif réglementé.

**Madame Catherine DESPREZ** souligne que l'augmentation du coût de l'énergie touche l'ensemble des associations. Elle indique que le Conseil d'Administration du cinéma Le Palace s'est réuni la veille et a annoncé un déficit de 60 000 euros pour 2023 malgré une très forte hausse du nombre de spectateurs. Elle propose que la Communauté de Communes augmente de 30 000 euros sa participation, revenant ainsi au soutien de l'année 2015.

**Monsieur le Président** demande si un soutien de la Région est envisageable pour cette structure.

**Madame Catherine DESPREZ** dit être toujours dans l'attente d'une réponse des services régionaux.

**Madame Michéline BERNARD** fait remarquer que lors du dernier discours du Président de la République, la baisse des dotations aux collectivités avait été annoncée. Elle s'interroge que les capacités de financement laissées aux collectivités.

**Monsieur le Président** indique que rien n'est encore acté mais partage son inquiétude.

**Monsieur Philippe BODET** revient sur le discours du Préfet aux vœux de la CdC et sur le sort réservé aux intercommunalités. Il fait remarquer que la commission présidée par Eric Woerth sur la décentralisation et les collectivités est composée d'élus de tout bord dont

certains sont farouchement opposés aux intercommunalités. Il craint la mise en place de mesures défavorables aux intercommunalités alors que dans le même temps, l'Etat leur demande de relancer leurs investissements.

**Monsieur Gille GAY** indique que le nombre de jeunes pratiquant du sport sur le territoire a fortement augmenté atteignant près de 2 500 jeunes contre 2206 l'année précédente. Cette hausse va entraîner celle des subventions allouées aux clubs sportifs. Il demande que le budget pour ce poste passe de 41 000 à 50 000 euros. En effet, le coût des transports et celui des formations vont être fortement impactés.

**Monsieur le Président** se félicite de voir un nombre croissant de jeunes s'engageant dans des activités sportives.

**Monsieur Christian BRUNIER** ajoute avoir demandé au service enfance jeunesse famille d'établir un recensement du nombre d'emplois existant dans ce secteur pour le territoire. Pour lui, cela doit représenter au minimum 150 équivalents temps plein. Ce secteur véhicule une valeur non seulement sociale mais également économique.

**Monsieur Kévin BAYNAUD** fait remarquer que la Taxe Foncière augmente, les frais liés à la mobilité pour se rendre au travail augmentent, les ménages se retrouvent de plus en plus en difficulté et malgré tout, l'Etat baisse les dotations allouées aux collectivités.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Le fonctionnement de la collectivité

### Dépenses de fonctionnement :

#### Autres charges de gestion courante - contributions :

La progression des contributions entre 2022 et 2023 est due principalement à la hausse de la contribution au Syndicat Mixte Cyclad (+ 192,0 K€) du fait notamment de la hausse des coûts de traitement, de la hausse de la TGAP et des difficultés des filières de recyclage.

La contribution par habitant à CYCLAD sera stable entre 2023 et 2024, seule la variation en fonction de la hausse de la population sera donc constatée, soit 1%.



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Estim CFU 2023
Contributions	2 971 299 €	3 139 378 €	3 251 891 €	3 523 436 €	3 732 128 €
Variation N-1	4,6%	5,7%	3,6%	8,4%	5,9%



## Débat d'orientation budgétaire 2024

### Rapport sur les Ressources Humaines

Depuis l'adoption de la loi du 4 août 2014, les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation (article 61) de présenter un rapport sur l'égalité femmes hommes.

Ce rapport doit être présenté, préalablement aux débats sur le projet de budget. Il doit informer les élus sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport comporte donc des données sur :

- Les conditions générales d'emploi : effectifs, durée et organisation du travail, Compte Epargne Temps, embauches et départs, positionnement, promotions,
- Les rémunérations,
- Les formations,
- Les conditions de travail,
- Les congés,
- L'organisation du temps de travail.

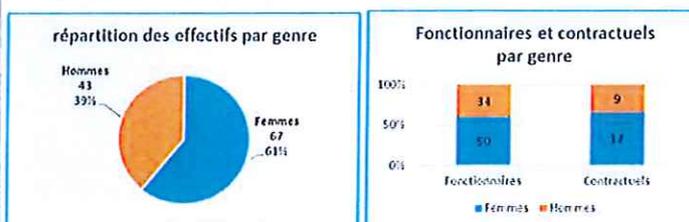
Ce rapport n'a pas à faire débat ni à être soumis au vote. Il doit juste être attesté de sa présentation à l'organe délibérant. Ce rapport constitue une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

I RAPPORT DE SITUATION COMPAREE SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA CDC AUNIS SUD

### A. Données Générales :

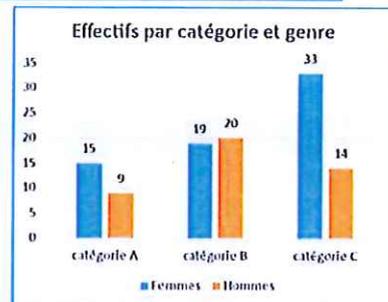
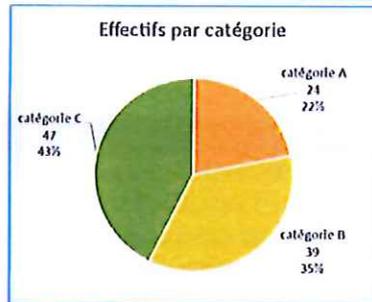
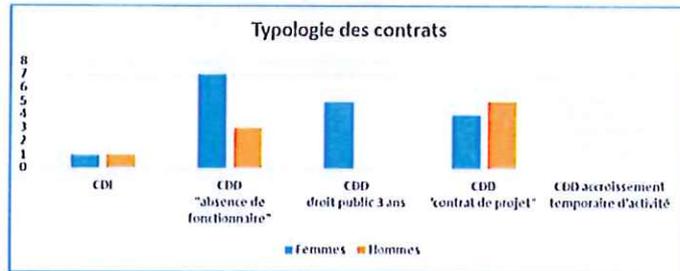
110 agents rémunérés au 31 décembre 2023



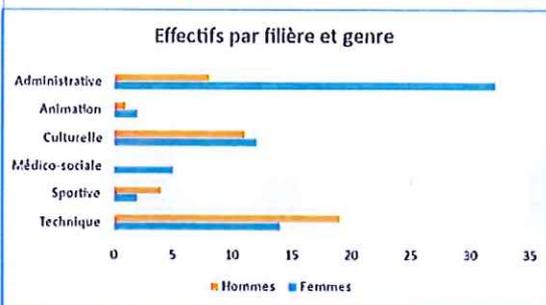
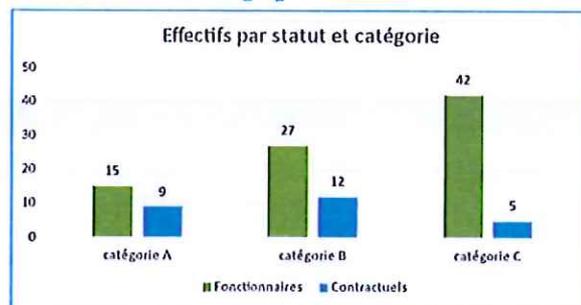
### Egalité professionnelle :

- 84 fonctionnaires : 60% de femmes ; 40% d'hommes
- 26 contractuels : 65% de femmes ; 35% d'hommes

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH



## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

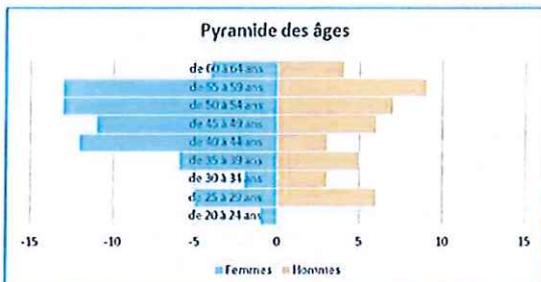


Filières	% femmes
Administrative	80%
Animation	67%
Culturelle	52%
Médico-sociale	100%
Sportive	33%
Technique	42%



## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

	GLOBAL	Femmes	Hommes
Nombre d'agents sur emplois permanents	96	58	38
Equivalent temps plein	83,59	51,34	32,25



Age moyen : 46,47 ans  
Femmes : 46,81 ans  
Hommes : 45,95 ans



### Organisation du travail- emplois à temps non complet :

Services	Femmes	Hommes	Total
Ressources humaines	2	0	2
Entretien des locaux	6	0	6
Conservatoire de musique	7	8	15
Réseau des bibliothèques	1	0	1
<b>TOTAL :</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>24</b>

### S'agissant de l'organisation du temps de travail :

En séance du 21 décembre 2021, le conseil communautaire a adopté une délibération sur l'organisation du temps de travail et de confirmation de l'application des 1607 heures dans la collectivité (1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité).

Selon l'organisation des services et la demande des agents un choix est possible entre :

- 35 heures / semaine,
- 37 heures avec 11 jours de RTT /an (déduction faite de la journée de solidarité),
- 39 heures avec 22 jours de RTT/an (déduction faite de la journée de solidarité).

A noter que pour les assistants d'enseignement artistique un temps plein correspond à 20h/semaine et pour les professeurs d'enseignement artistique, un temps plein correspond à 16h/semaine.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

Formation : 219,5 jours



## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

### II Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Ressources Humaines

L'accroissement de l'effectif permanent de la collectivité s'explique notamment par l'intégration directe des agents contractuels mis à disposition par le service remplacement du Centre de Gestion et le renfort de personnel prévu en 2023.

De nombreuses mesures et dispositions statutaires se sont imposées à la collectivité en 2023 et, 2024 sera également marquée par plusieurs facteurs d'évolution afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents dans un contexte de forte inflation.

Depuis la mise en place du nouvel organigramme, la Direction Générale des Services et les 4 Directions de Pôle (Attractivité du quotidien, Développement économique et transitions, Ressources Interne et Clas) assurent à la fois la direction et l'animation des services qui sont de leur ressort.

Après un 1er travail de coaching effectué auprès des Responsables de services et de la Direction, une deuxième action de formation a été proposée en 2023 à l'ensemble des agents, à l'exception des encadrants, autour du bien-être au travail, de la cohésion et de l'investissement de chacun.

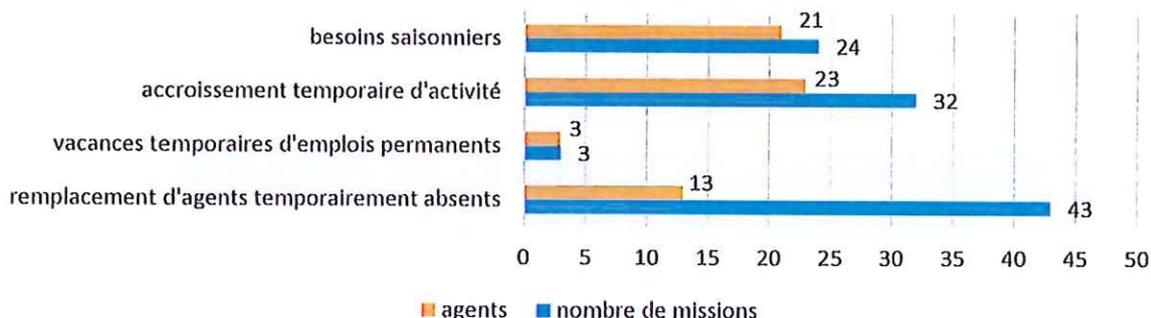
63 agents ont participé aux 2 demi-journées de formation soit :

- Le bien-être au travail ainsi que sur le travail collaboratif,
- L'investissement individuel au service du collectif.

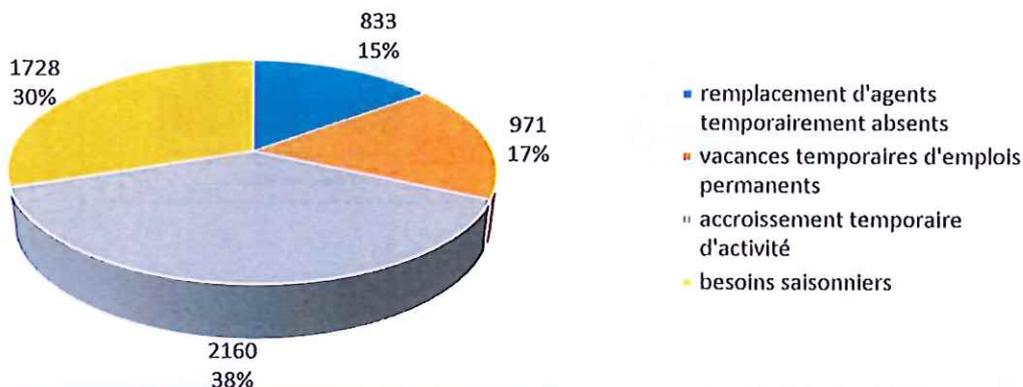


31

### Recours au Centre de Gestion 17



### Missions Centre de Gestion en jours



**Focus sur les recours aux services de remplacement et d'intérim en 2023 :**

Dans le cadre de missions saisonnières ou temporaires plus ou moins longues et régulières (remplacement congés maladie, absence de titulaires...), la Communauté de Communes sollicite le service remplacement du Centre de Gestion et l'Association d'aide à l'Emploi pour la mise à disposition de personnels.

Le recours à l'association d'aide à l'emploi a concerné 4 agents de manière régulière et prolongée (6 mois, 7 mois, 4 mois et 3 mois à raison respectivement de 20 heures, 11 heures, 15 heures et 15 heures par semaine et 8 agents de manière ponctuelle (environ 330 heures de mission).

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

### B. Evolutions en matière de ressources humaines pour 2024

**Objectif 2024 :** absorber les augmentations d'effectifs actées en 2023, qu'elles aient ou pas eu un début d'effet en 2023, avant d'envisager de nouvelles évolutions

#### 1. Evolutions actées en 2023 qui ont pris effet en 2023

##### Environnement :

- + 1 ETP (chargée de mission « Animation des Espaces Naturels Sensibles »)
- + 1 ETP (conseiller technique France Rénov' mutualisé avec les CdC Aunis Atlantique et Val de Saintonge)
- + 1 ETP (chargé de mission « Territoire à Energie POSitive »)

##### Réseau des bibliothèques :

- + 1 ETP assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe ; adjoint à la responsable du réseau des bibliothèques



33

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

### 2. Evolutions actées en 2023 qui prendront effet en 2024

#### POLE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS :

##### Service technique :

Recrutement d'un adjoint au responsable du centre technique à temps complet.

Tableau récapitulatif des évolutions actées

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2024
Environnement (3 ETP)	138 709	138 709
Réseau des bibliothèques (1 ETP)	43 100	43 100
Service technique (1 ETP)	48 500	48 500
Total des évolutions actées 2023	230 309	230 309



34

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

### 3. Besoins supplémentaires exprimés par les services pour 2024 :

#### POLE ATTRACTIVITE DU QUOTIDIEN :

##### Service conservatoire de musique :

- Ouverture d'une nouvelle classe en septembre 2024 : le COR : Ajout une heure ou 1 heure 30 complémentaires au poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (Formation musicale) 7/20ème
- Envisager l'ouverture d'un poste de DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à temps complet – Travail avec toutes les écoles du territoire (action prévue au projet de l'établissement et indiquée dans les préconisations de la labellisation interco). → **A considérer pour 2025**
- Création d'ateliers dans 2 communes du territoire pour des enfants classes CE2 – CM2 non-inscrits au Conservatoire.
- 1 stagiaire pour la gestion des archives (3 à 6 mois) avant le déménagement et la mise en ordre de la « parlothèque ».

##### Service Développement social :

- Chargé de projets enfance jeunesse famille : Mise à disposition par le Centre de Gestion 17 pour une durée de 8 mois.



35

Monsieur le Président propose de reporter à 2025, l'ouverture de poste du Dumiste. Il espère que des financements seront possibles.

S'agissant du poste sur les mobilités, il ajoute que la CdC ne dispose pas de grands moyens pour exercer cette délégation de compétence alors que les attentes sont grandes. Les derniers échanges avec la Région ne sont pas très encourageants.

La réalisation du pôle gare est un sujet prégnant. Aucun cabinet d'études n'a répondu pour la réalisation de prestations. Aussi, elles seront effectuées en interne par les services communautaires mais nécessitent des moyens humains adaptés.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

#### POLE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS :

##### Service Contractualisation / Mobilité :

- 01/04/2024 : 1 poste de chargé de mission « Contrat de relance et de transition écologique » (catégorie B ou A) si cofinancement de l'Etat confirmé à hauteur de 50 % jusqu'au 31.12.2024.
- 01/04/2024 : 1 poste d'animateur Mobilité (catégorie C) à mi-temps.

##### Maison de l'Emploi :

- 01/05/2024 : 1 poste de Conseiller en Insertion Professionnelle (catégorie B ou A) – Cofinancement éventuel de l'Etat.

En attente, en l'absence d'informations précises de France Travail (ex. Pôle Emploi)

- A noter la fin du contrat de projet TZCLD le 30.09.2023 sans nouveau contrat.

##### Services techniques :

- Un ingénieur territorial : seconder le Directeur des Services techniques sur les projets structurants (conservatoire de musique, le Pôle gare à Surgères, le gymnase d'Aigrefeuille, Cinéma Le Palace...) et assurer à compter de 2027 la direction des services techniques.



36



## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2024	Financement éventuel
<b>Pôle attractivité du quotidien</b>			
Poste Le COR 2/20 <sup>h<sup>me</sup></sup> au 1/09/24	3 500 €	1 150 €	
Heures complémentaires - ateliers dans les communes 2/20 <sup>h<sup>me</sup></sup>	4 000 €	1 300 €	
<b>Pôle développement et transitions</b>			
Chargé de mission « Contrat de relance et de transition écologique » (Cofinancement de l'Etat à hauteur de 50 % jusqu'au 31.12.2024) à compter du 01/04/24	54 000 €	40 500 €	20 250 €
Animateur Mobilité au 01/04/24 - ½ ETP	18 500 €	14 000 €	
Conseiller en Insertion professionnelle	46 500 €		En attente
Conseiller Numérique au 01/02/24	35 000 €	32 000 €	16 000 €
Poste Ingénieur (adjoint au DST) au 01/06/24	66 000 €	38 500 €	
Chargé développement économique évolution poste actuel	5 000 €	4 166 €	
	186 000 €		
<b>Total des évolutions</b>	<b>232 500 €</b>	<b>131 616 €</b>	<b>36 250 €</b>



Et toujours des saisonniers pour :  
les piscines, le site archéologique, des stagiaires étudiants  
Ainsi que le remplacement d'agents temporairement indisponibles par le biais du service  
remplacement du CdG17.

38

**Monsieur Didier BARREAU** indique que le tableau présenté fait suite aux débats qui ont eu lieu au bureau et il remarque que des arbitrages ont été réalisés. Il demande qu'une pause soit faite dans les créations d'emplois jusqu'à la fin de la mandature quand bien même certains postes peuvent bénéficier d'aides financières. Il souhaite qu'une planification claire et précise des actions à mener, des services à développer soit réalisée. Pour lui, toute étude entraîne des besoins à suivre et un emploi à créer.

**Madame Christelle GRASSO** partage ce point de vue. Elle souligne une réflexion à mener sur la transversalité de certains sujets en veillant à ne pas trop surcharger les agents qui sont en poste. Un travail de collaboration des agents en place doit être initié. Elle prend pour exemple la mobilité, qui peut être traitée sous un prisme social, mais également sous un prisme économique, ou encore environnemental. La transversalité, c'est également travailler en partenariat avec les territoires voisins sur des sujets partagés.

**Monsieur Didier BARREAU** dit ne pas avoir une vision suffisante des projets communautaires pour évaluer les réels besoins en personnel et la durée des emplois.

**Monsieur Christian BRUNIER** soutient les propos de Madame GRASSO. Des études sont parfois démultipliées au sein de la CdC sur des sujets pouvant être élargis et rapprocher de plusieurs problématiques. Il cite l'ABS réalisé par le CIAS et dont les données ne sont pas forcément reprises par les cabinets d'études en charge de nouveaux dossiers, comme celui de l'habitat. Il ajoute également, qu'au CIAS, une étude sur la mobilité a été faite alors que des éléments de contexte pouvaient peut-être apparaître dans des études déjà réalisées par les services de l'Etat.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

### C. ELEMENTS FINANCIERS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

#### 1. L'évolution des dépenses de personnel

Masse salariale totale 2023 : **4 808 579 €** représentant **33,7%** des dépenses réelles de fonctionnement (4 483 745 € soit **33,6%** en 2022) :

	Charges de personnel (chap. 012)	Alléguation de charges de personnel*	Charge nette de personnel
2021	4 091 625 €	159 759 €	3 931 866 €
2022	4 483 745 €	198 594 €	4 285 151 €
2023	4 808 579 €	238 784 €	4 569 795 €

\*Alléguation de charges de personnel : remboursement assurance statutaire, CPAM, part salariale titres restaurant, remboursement bonus inflation, compensation SFT

➤ dont **2 466 871 €** de traitement de base

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
FEMME	17	503 928	20	346 416	34	615 979
HOMME	11	288 454	20	401 405	15	310 689
TOTAL	28	792 382	40	747 821	49	926 668

Les absences maladie, CLM et CLD impactent le versement du traitement de base (exemple : pour un congé maladie → plein traitement pendant 3 mois (90 jours), puis demi-traitement pendant 9 mois (270 jours).



39

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

➤ dont **419 191€** de régime indemnitaire :

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
FEMME	17	86 097	20	59 062	34	92 814
HOMME	11	71 019	20	71 119	15	50 414
TOTAL	28	157 109	40	118 854	49	143 228

▪ dont heures supplémentaires/complémentaires rémunérées :

Heures complémentaires = 498

Heures supplémentaires = 365

pour un total de 17 041 € (2022 = 10 258 €)

▪ dont 363 indemnités d'astreintes et 31 indemnités d'intervention rémunérées pour un montant de 13 321 € (2022 = 11 548 €).

L'évolution de la masse salariale s'explique notamment par :

- L'évolution des effectifs,
- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif pour les fonctionnaires du fait des avancements d'échelons (27) et des avancements de grade (11). Cette augmentation naturelle des rémunérations liées à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.



40

Monsieur le Président fait remarquer l'explosion des heures supplémentaires et l'attention à porter à ce poste de dépenses et au risque de surcharge de travail.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

- Les mesures du protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations soit :
- 01.01.2023 : Le relèvement du minimum de traitement à l'indice majoré 353 au lieu de l'indice majoré 352,
  - 01.05.2023 : le relèvement de l'indice minimum de traitement à l'indice majoré 361 au lieu de l'indice majoré 353,
  - 01.07.2023 : la hausse du point d'indice de 1.5% et l'ajout de points d'indice majoré à certains agents(es) des catégories B et C,
  - L'indemnité dite de garantie d'individuelle du pouvoir d'achat 2023 montant salarial brut = 6 319 € (contre 1 702.52 € pour 2022),
  - 01.09.2023 : la revalorisation de 50 à 75 % du taux de prise en charge par l'employeur du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

De nouvelles augmentations seront donc également à prévoir pour 2024 pour tenir compte :

- Attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024 soit une estimation à 52 100 € charges comprises,
- Eventuel versement de la prime exceptionnelle du pouvoir achat sur la base des barèmes proposés dans le décret = 60 000 € charges comprises,
- Avancements d'échelon et ou de grade...



41

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

### 2.L'action sociale 2023 + estimatif 2024

#### CNAS

La cotisation unitaire reste au même niveau qu'en 2022 soit 212 € par agent actif et 137,80 € par retraité, (cotisation annuelle de 23 457 €)

De janvier à novembre 2023 l'ensemble des agents a pu bénéficier d'un « retour » en prestations pour une valeur de 20 047 € de prestations directement versées aux agents (prestations diverses : Noël, soutien à l'éveil culturel, séjour classe environnement, Plan d'épargne chèque vacances, chèques culture ou disque, billetteries, ticket CESU, séjours et vacances, coupons sport, chèque lire ...)

01.01.2024 : augmentation de la cotisation de 2.3% □→ 217€ / actif et 141€ / retraité, (cotisation prévisionnelle 2024 = 25 020 €)

#### Titres restaurant

Réalisé 2023 : L'achat de 15 506 titres restaurant a représenté une dépense de 77 530 € (69 880 € en 2022), soit 38 765 € (34 940 € en 2022) de charge nette pour la Cdc.

Estimation 2024 : 49442 € en charge nette

#### Participation employeur à la garantie maintien de salaire

2023 : 43 agents pour un montant de 5 296€.

2022 : 53 agents pour un montant de 6 169 €.

Estimation 2024 : 6 500 €



42

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Rapport RH

### Cadeaux de fin d'année

2023 : 4 680€ de bons cadeau de Noël (4 531 € en 2022)

Organisation d'un goûter de Noël par les membres du groupe K'Féine pour une somme de 1118 €.

Estimation 2024 : 6000 €

### Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés

Nouvelle prestation d'action sociale que le Conseil Communautaire a instauré à partir de 2023

Versées en 2023 = 7 243 €

Estimation 2024 = 7 441 €



## Débat d'orientation budgétaire 2024

LES ORIENTATIONS  
D'INVESTISSEMENT

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Les orientations d'investissement

Rappel : opérations pluriannuelles programmées

- Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères : lancement des premiers travaux
- Nouveau conservatoire Aunis Sud : démarrage des travaux
- Gymnase d'Aigrefeuille d'Aunis : lancement du marché de maîtrise d'œuvre avec jury de concours

AP/CP	Crédits de paiement 2024	Financement 2023			Crédits de paiements ultérieurs
		Auto-financement	Subventions	Emprunts	
Pôle Gare de Surgères	942 735,00 €	942 735,00 €	0,00 €	0,00 €	4 297 530,00 €
Gymnase Aigrefeuille d'Aunis	319 820,00 €	319 820,00 €	0,00 €	0,00 €	4 277 575,00 €
Nouveau conservatoire Aunis Sud	354 500,00 €	354 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 859 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 055,00 €</b>	<b>1 617 055,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 434 605,00 €</b>

45

Monsieur le Président fait remarquer que la majorité des subventions du pôle gare a été attribuée. S'agissant de la réalisation du nouveau conservatoire, il demande que les dossiers de sollicitation concernant la rénovation énergétique, thématique éligible au fond vert, soient rapidement déposés. Des aides financières peuvent être allouées et le montage des dossiers de subvention prend du retard. La mission de maîtrise d'œuvre du complexe d'Aigrefeuille d'Aunis va être lancée en ce début d'année.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Les orientations d'investissement

L'opération d'acquisition et de dépollution du site « Surfilm » réalisée via l'EPF représente une enveloppe de 1 200 000 €, qui pourraient être versés à l'établissement public en 2024. Cette opération serait entièrement financée par emprunt.

En fonction du devenir de cette opération, un budget annexe de lotissement sera éventuellement ouvert.

Enfin, afin de répondre à ses obligations sur l'habitat, la Communauté de Communes se doit de commencer l'aménagement de **terrains familiaux**. 3 terrains, déjà programmés en 2023, seront de nouveaux prévus en 2024, pour une enveloppe de 360 000 €.

Monsieur le Président invite la commission développement économique à réfléchir rapidement sur l'orientation à donner au site surfilm. Un budget annexe sera probablement ouvert pour suivre le financement de cette opération.

Quant aux terrains familiaux des gens du voyage, Monsieur le Président précise que la participation financière est d'ores et déjà acquise pour la réalisation d'un terrain.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Les orientations d'investissement

Afin de limiter le recours à l'emprunt, les autres opérations d'investissement doivent être autofinancées.

La prospective financière permet d'évaluer des possibilités d'investissement réalisable, net de subventions, à hauteur de 720 000 €. L'objectif 2024 sur les autres dépenses d'équipement est donc de se limiter à cette enveloppe.



47

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Les orientations d'investissement

Parmi les autres Investissements dont le besoin a été remonté, on peut citer :

- la rénovation énergétique des gymnases 1 et 2 à Surgères qui pourraient notamment bénéficier du Fond Vert, et participer à la diminution des consommations énergétiques. L'estimation de l'opération devrait avoisiner les 1,5 M€ TTC. Seules les études seraient menées en 2024
- la réfection de la couverture du bâtiment historique Armor Protéines, nécessaire pour préserver la charpente du bâtiment : estimé à 200 000 €
- la réfection de la piste d'athlétisme de Surgères (revêtement en EPDM et marquage) : coût de 145 000 € avec des aides possibles du Département et de la Région
- la mise en place de 3 bâtiments modulaires à la piscine de la Devise (vestiaires, toilettes PMR, infirmerie et local MNS) pour 60 000 €
- des Investissements sur les voiries communautaires :
  - Reprise de la rue Eugène Biraud à St Georges du Bois : 200 000 €
  - Parc d'Activités de La Combe : reprise des voiries dont le transfert par la Commune est envisagé (Chemin rural et Intersection chemin rural RD115) pour 350 000 €
  - Etude hydraulique sur l'ensemble du parc d'activités du Fief Girard
- La mise en place de la signalétique horizontale et verticale pour le schéma directeur vélos (31 itinéraires structurants) pour un total de 350 000 €



**Monsieur le Président** ajoute que les travaux de rénovation énergétique des 2 gymnases de Surgères sont éligibles au fond vert mais les dossiers ne sont pas encore bouclés.

**Monsieur Pascal TARDY** ajoute que le coût de ces rénovations a été mis à jour courant de semaine dernière. Il devrait avoisiner les 3M d'euros et non 1.5 M. Il dit rejoindre la position de Didier BARREAU sur la pause à faire pour les investissements et les emplois. Il se montre prudent sur les nouveaux projets car des rénovations importantes sont déjà à programmer pour les équipements existants. A titre d'exemple, il informe sur les travaux à entreprendre pour le dojo d'Aigrefeuille d'Aunis avec un montant estimé compris entre 200 000 et 500 000 euros.

**Monsieur le Président** ajoute que les collectivités qui ont déposé l'an dernier des dossiers fonds verts ont reçu jusqu'à 80% de subvention sur certains projets. Dans le cas présent, compte tenu du montant des dépenses (3M d'euros), il est impératif de monter un dossier

De plus, il se veut rassurant quant à la capacité financière de la CdC pour réaliser ces travaux de rénovation mais il souligne que le montant de cette opération pourrait être allégé avec l'octroi de subventions Etat.

Il ajoute que la gestion des finances est rigoureuse. A aucun moment un projet ne sera lancé sans avoir garanti sa capacité de financement, soit en autofinancement, soit par l'intermédiaire d'un emprunt.

**Monsieur Gille GAY** revient sur le montant de réalisation du nouveau complexe sportif d'Aigrefeuille d'Aunis. Dans le coût annoncé, un mur d'escalade aux normes de compétition est compris.

Il rappelle les 2 options présentées lors d'une précédente réunion : celle avec un mur d'escalade et une version sans mur. Le mur d'escalade du club de Surgères ne dispose pas de la hauteur réglementaire pour permettre de recevoir des compétitions.

Il ajoute que le programme n'est pas encore arrêté. Le débat reste donc ouvert.

**Madame Angélique PEINTRE** demande alors la parole et rappelle son point de vue sur la notion d'intercommunalité. Une Communauté de Communes doit agir en direction de l'ensemble de ses communes membres. Elle ne se montre pas opposée à la réalisation du complexe sportif d'Aigrefeuille d'Aunis cependant, elle s'interroge sur les projets de développement initiés dans les « petites communes » comme Chambon, par exemple. Elle prend pour exemple sa commune, Chambon qui vient de passer la barre des 1 000 habitants avec un budget de fonctionnement de l'ordre de 600 000 euros. Elle dénonce la difficulté des communes de cette strate qui ne parviennent pas à développer des services de proximité ou tout autre projet de développement économique, prenant l'exemple de l'implantation d'une pharmacie, de commerces, d'un médecin ou encore d'une boulangerie. Elle ajoute que face aux attentes des administrés, les maires sont les premiers relais et se trouvent quelque peu démunis pour leur apporter des réponses. Elle dit ne pas pouvoir se satisfaire de faire le minimum pour ses habitants c'est-à-dire régler les charges et factures de la commune sans leur proposer des projets plus structurants ou des actions en matière d'environnement par exemple.

De plus, elle reprend le point précédemment en discussion, celui de la construction d'un nouveau gymnase par la CdC pour un coût de réalisation de l'ordre de 4 millions d'euros. De plus, elle fait remarquer que les adhérents des clubs d'escalade (Surgères et Aigrefeuille d'Aunis) du territoire dont le nombre pourrait être estimé à 200 pourront bénéficier d'un équipement (le mur d'escalade) dont le coût de réalisation est évalué à 800 000 euros.

Aussi, elle pose la question de savoir « pourquoi ne pas mettre ces 800 000 € dans les fonds de concours à reverser aux communes membres de la Communauté de Communes ? ».

**Madame Marie-France MORANT** demande à connaître les projets que les élus de Chambon souhaitent développer.

**Monsieur Gille GAY** rappelle que 760 élèves fréquentent le collège d'Aigrefeuille d'Aunis. Les équipements sportifs actuels ne répondent plus aux demandes de l'Education Nationale ni celles des associations sportives. Il souligne que ce projet de gymnase ne peut être prévu sur une commune comme Chambon. Le déplacement des collégiens devrait être mis en place. La pertinence de cet équipement sur Aigrefeuille d'Aunis est bien réelle.

**Madame Angélique PEINTRE** dit ne pas remettre en question ni la nécessité de ce gymnase, ni son implantation. Elle souhaite simplement poser la question de la pertinence et du coût du mur d'escalade associé à ce gymnase. Est-ce une priorité ?

Elle estime que cette question est tout à fait appropriée lors d'un Débat d'Orientation Budgétaire. Elle pose la question de savoir en quoi la somme de 800 000 euros qui correspond à cette réalisation ne pourrait pas être répartie entre les communes jusqu'en 2026 au travers de l'attribution de fonds de concours.

Elle dit faire une remarque d'ordre général et global, insister sur l'impossibilité des « petites » communes de réaliser des opérations bien que celles-ci soient nécessaires, à se limiter à la gestion courante de fonctionnement. Elle ajoute que de son point de vue, l'Etat ne joue pas son rôle dans l'accompagnement des communes mais dénonce pour l'heure, le manque de soutien financier de la Communauté de Communes dans le développement de ses communes membres.

**Madame Micheline BERNARD** dit partager l'inquiétude de Madame PEINTRE sur le devenir des petites communes mais également sur celui des intercommunalités.

**Monsieur Philippe BODET** indique que le problème posé dépasse celui de la relation entre la CdC et ses communes membres. De nombreux projets communaux et intercommunaux étaient prévus mais la situation économique actuelle n'est peut-être plus favorable à leur réalisation. La marge de manœuvre financière des collectivités se réduit de plus en plus et semble à nouveau menacée avec une nouvelle réflexion menée par les services de l'Etat sur la taxe foncière.

Dans le cas présent, la Communauté de Communes avait engagé de nombreux projets dont la réalisation se fera à long terme. Or, la crise économique vient bouleverser ces projets et quelque peu empêcher la programmation de nouveaux. Cependant, il ajoute que la réalisation du mur d'escalade peut être financée par emprunt ou sur les fonds propres de la CdC, comme tout autre investissement. De plus, elle peut bénéficier de subventions venant en déduction de son coût réel. Les aides allouées aux communes se font quant à elles à partir du budget de fonctionnement.

Parfois, les communes se retrouvent confrontées à des dépenses imprévues. Il donne l'exemple de sa commune. Suite au séisme du 16 juin 2023, l'église de Saint Pierre d'Amilly a été fortement endommagée. Le montant des réparations est estimé à 200 000 euros. Une solution financière doit être trouvée quand bien même les assurances rembourseront une partie des travaux de réparation. Suite aux dernières inondations, certaines communes vont devoir mettre en œuvre des actions pour sauvegarder leur territoire. Là encore, d'importantes dépenses seront à prévoir dans les budgets communaux avec en face quelles recettes ?

**Madame Angélique PEINTRE** souhaitait mettre au débat une réflexion sur l'accompagnement des intercommunalités. Pour elle, les collectivités ne peuvent que subir les décisions d'Etat. Au contraire, elle estime que la relation de proximité entre une CdC et ses communes membres peut permettre de travailler ensemble pour le territoire en déterminant des orientations, en mettant en place des soutiens financiers, en redéfinissant les compétences de chacune. Elle ne dit pas que les « petites » communes ne sont pas aidées puisque par exemple, la commune de Chambon bénéficie d'une aide de la CdC pour son service d'état civil.

Elle reconnaît que le mur d'escalade n'était peut-être pas le meilleur projet sur lequel s'appuyer pour dénoncer la problématique des petites communes mais elle souhaitait avant tout lancer un débat.

**Monsieur Gilles GAY** reconnaît que les soutiens financiers de l'Etat, du département, de la Région sont de moins en moins importants. L'ensemble des collectivités est confronté à des difficultés financières et doit faire face à la situation de crise économique. Il est en effet important d'être conscient de cette situation. Il n'est donc pas à exclure que des priorités devront être arrêtées dans la programmation des travaux, par exemple.

Il revient sur le coût de réparation des toitures des 2 gymnases estimé préalablement à 1,5 millions d'euros et qui devrait doubler. Les prix des matériaux, de la main d'oeuvre augmentent de façon exponentielle depuis 3 ans.

**Monsieur le Président** rappelle que 2 principes cadres sont arrêtés par la CdC :

- 10 ans comme durée maximale de capacité de désendettement,
- limiter l'enveloppe des investissements courants à 720 000 euros.

Il ajoute que les propositions présentées restent dans ce cadre dont il se porte garant jusqu'à la fin de la mandature. Aussi, il estime que des reprogrammations d'investissements ne sont pas forcément nécessaires puisque la CdC dispose de la capacité financière de les engager.

**Madame Marie-France MORANT** demande quand débutent les travaux du pôle gare (PEM) de Surgères ?

**Monsieur Didier BARREAU** souligne la complexité de certains projets du fait de la multiplication des acteurs et du temps nécessaire à leur concrétisation. Le PEM en est un bon exemple avec réseau ferrés de France, l'ABF, la région, la commune, l'interco. Ce dossier a été initié en 2014 et les travaux débutent cette année soit près de 10 ans plus tard. Or, cet exemple n'est pas isolé. Les règlementations, les procédures sont assez « pesantes » en France. Bon nombre d'études, de dossiers doivent être constitués. De son point de vue, des économies pourraient être faites si le montage des dossiers était facilité et plus rapide. Il est à souhaiter pour le PEM qu'aucune difficulté supplémentaire n'apparaisse.

Il ajoute que le projet de réhabilitation du site surfilm, situé à proximité de la gare ferroviaire représente un projet structurant et une réelle opportunité pour la CdC, en termes d'attractivité et de développement économique.

**Monsieur Gilles GAY** fait remarquer que le coût de la contribution à la compétence Gémapi augmente année après année alors qu'aucune opération de travaux n'est réalisée. Il ne s'agit que de dépenses pour des études qui selon lui, se multiplient un peu trop.

**Madame Micheline BERNARD** rappelle que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était auparavant une compétence de l'Etat transférée depuis quelques années, aux collectivités. La taxe Gémapi est venue compléter ce dispositif et permettre de dégager des moyens financiers pour engager des actions dans ce domaine.

Elle ajoute que la constitution des syndicats gémapiens est assez récente, 3 à 4 ans pour le SMCA, que le territoire Aunis Sud est encadré par 2 agences de l'eau (Adour Garonne et Loire Bretagne) avec des pratiques particulières pour chacune. Elle prend pour exemple les études menées il y a près de 10 ans par le syndicat mixte Gères Devise et qui ont dû être reprises lors du transfert de la compétence gémapi. Elle ajoute que ces nouvelles études sont nécessaires pour espérer l'attribution de subventions par les différents partenaires (agence de l'eau, Etat ...). Ces subventions peuvent atteindre entre 70 et 80% du coût des programmes soit correspondant à un reste à charge de l'ordre de 20 à 30%. Elle souligne également dans le cadre du contrat territorial établi entre le Syrma et l'agence de l'eau Adour Garonne et signé en juin dernier, qu'une nouvelle phase d'études sera lancée alors qu'un grand nombre a déjà été réalisé durant ces dernières années.

**Monsieur Pascal TARDY** indique que l'on note une accumulation d'études au sein des syndicats gémapiens qui pour l'heure ne sont pas suivies par la mise en place d'actions. Il dénonce le coût financier de ces études à répétition. Il finit par manquer d'arguments auprès de ses habitants pour expliquer certaines situations de terrains dans sa commune. Il

regrette également le manque de participants aux réunions de travail, démontrant une probable démotivation des élus.

**Madame Micheline BERNARD** dit avoir été absente à la réunion du début de matinée avec la Fredon, ayant dû d'une part, gérer une situation imprévue concernant ses proches et d'autre part, assister en fin de matinée à une seconde réunion en visio pour le SMCA.

**Monsieur Pascal TARDY** dénonce le mauvais entretien des ouvrages situés dans les cours d'eau. Pour lui, la compétence n'est pas correctement exercée.

**Madame Micheline BERNARD** mentionne qu'une réunion avec les élus de Surgères avait été programmée la semaine dernière, pour apprendre à réaliser les manœuvres sur les ouvrages. La coordination de ces ouvrages est essentielle dans la gestion de l'eau. Elle souligne que les communes situées en amont vont devoir apprendre à « retenir l'eau » pour éviter les inondations des communes situées en aval.

**Monsieur Didier BARREAU** indique que dans le cadre de la réalisation du pôle gare, de nombreuses études se sont également enchaînées au fil des années car soit estimées périmées, soit incomplètes de l'appréciation de nouveaux interlocuteurs. Ce projet de Pôle d'Echange Multimodaux est le projet structurant qui va renforcer l'attractivité du territoire. Il dit avoir entendu à plusieurs reprises des habitants venus s'installer à Surgères et ses environs du fait de la présence de la ligne TGV.

**Monsieur le Président** ajoute que des subventions devraient être perçues pour l'acquisition et la mise en place de la signalétique du schéma vélo.

De plus, il ajoute que l'ensemble des investissements présentés ne seront pas débutés dans le même temps. Leurs réalisations et leurs financements s'étaleront donc sur les prochaines années.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Les orientations d'investissement

Enfin, la mise en place de fonds de concours sera relancée à hauteur de 200 000 € pour la fin du mandat. Ces fonds de concours seront destinés aux Communes de moins de 1 800 habitants, à raison d'un dossier sur la période et un montant de 10 000 € maximal. Les axes d'intervention de ces fonds de concours seront définis en début d'année.



Ma Communauté  
de Communes

**Monsieur Baptiste PAIN** remercie pour la mise en place des fonds de concours dont les plus petites communes du territoire vont bénéficier. Ce soutien financier de la Communauté de Communes devrait permettre à la commune d'Ardillières de réaliser les travaux de la caserne de pompiers. Cette caserne accueille 20 pompiers et doit être en partie rénovée (création nouveaux sanitaires, installation de casiers individuels ...). Cette opération était en projet depuis près de 4 ans et tardait à démarrer faute de moyens financiers.

Monsieur le Président remercie les conseillers pour ce débat d'orientation budgétaire fourni et animé.

## Débat d'orientation budgétaire 2024

### LES BUDGETS ANNEXES



## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Les Budgets Annexes

Les principales opérations prévues pour 2023 sur les zones d'activités sont les suivantes :

- Parc d'activités de La Combe : poursuite des travaux d'aménagement de la zone d'activités qui seront réceptionnés à la fin de second semestre de l'exercice
- Zone du Fief Girard Est D5 : poursuite du projet d'extension du Fief Girard Nord Est avec des acquisitions de parcelles pour 217 000 €
- Parc d'activités des Ardillauds : acquisition des parcelles et démarrage des études





Ma Communauté  
de Communes

## Débat d'orientation budgétaire 2024

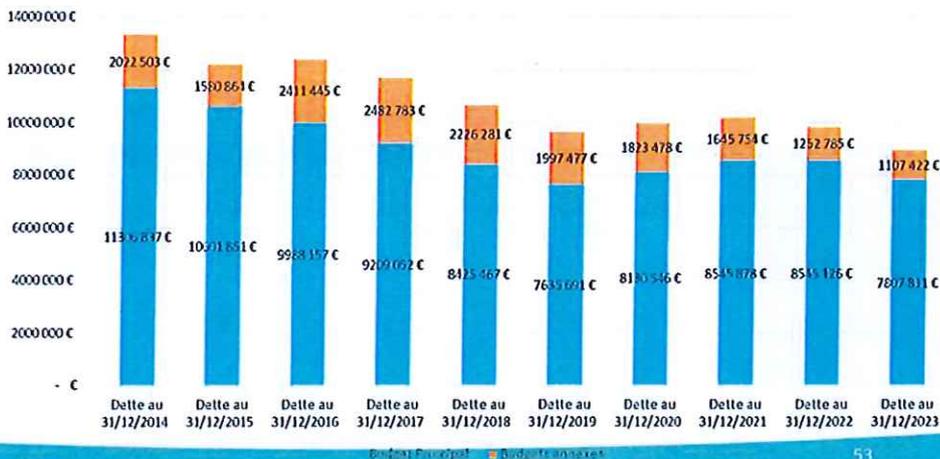
LA DETTE

### Débat d'orientation budgétaire 2024 : La dette

En 2023 : CRD de 8 915 233 €, baisse globale de la dette de près de 883 000 €

- Budget Principal : 7 807 811 € en baisse de 737 000 €

- Budgets annexes : 1 107 422 € en baisse de 145 000 €



Budget Principal Budgets annexes

53

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : La dette

### Niveau de taux :

Le niveau de taux de moyen de la dette est de 2,13 %, contre 1,90 % au 31 décembre 2022.

Cette hausse s'explique par la remontée des taux variables constatée depuis le dernier trimestre 2022.

Ce niveau de taux moyen reste cependant relativement faible.

### Structure de la dette :

- Dette saine (taux fixes à 78% et variables sur indices de la zone euro à 13%)

- Un emprunt structuré avec un capital restant dû de 716 000 €



54

La dette de la Communauté de Communes Aunis Sud est globalement très saine. Plus de 78% de la dette est à taux fixe. Le reste de la dette est à taux variable (13%) ou à taux structuré (9%). Cet emprunt à taux structuré est le seul emprunt de la Communauté de Communes ne disposant pas d'un classement A1, c'est-à-dire le niveau de sécurisation le plus élevé. Cet emprunt classé B2 est le suivant :

- Emprunt avec capital restant dû de 716 000 € au 31 décembre 2023 avec un taux fixe de 2,57% tant que l'EURIBOR 1 mois ne dépasse pas le taux de 5,5%. Au-delà, le taux d'intérêt appliqué égale le taux de l'EURIBOR 1 mois. Le risque de cet emprunt est mesuré, l'EURIBOR 1 mois étant à un niveau actuel proche des 3,85%. Cet emprunt a financé une partie de la construction de la brigade de gendarmerie de Surgères. Cet emprunt vient à échéance en 2038.

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : La dette

### Ratios d'endettement :

2 ratios d'endettement peuvent être mis en avant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	5,64	4,50	4,51	3,83	3,01
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	57%	57%	58%	55%	46%



La tendance baissière des ratios d'endettement connue depuis 2016 se poursuit. La capacité de désendettement baisse fortement du fait de la forte progression de la CAF brute et de la baisse de la dette.

55

Ma Communauté  
de Communes

## Débat d'orientation budgétaire 2024

SYNTHESE

### Débat d'orientation budgétaire 2024 : Synthèse

#### Orientations 2024 :

L'exercice comptable 2023, qui bien que fortement impacté par une hausse importante des dépenses de fonctionnement, a permis de dégager un résultat très positif du fait d'une hausse importante des bases de fiscalité et de recettes exceptionnelles. Ces évolutions permettent d'estimer des perspectives financières saines pour les exercices suivants si une rigueur sur les dépenses de fonctionnement est conservée.

Il est cependant nécessaire à la collectivité d'accompagner les structures du territoire afin de maintenir un service à la population de qualité, principalement dans les domaines du social et de l'enfance jeunesse. Ainsi, les orientations budgétaires 2024 doivent intégrer une hausse des subventions versées à ces partenaires.

Dans le même temps, les charges de personnel sont impactées par les évolutions statutaires et les recrutements effectués.

Ma Communauté  
de Communes

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Synthèse

### Orientations 2024 :

Ainsi, afin de conserver un autofinancement suffisant pour soutenir l'investissement courant de la collectivité, les autres postes de dépenses devront conserver un cadrage, notamment les charges à caractère général (+2% hors énergies).

La Communauté de Communes a lancé des projets structurants majeurs pour le territoire qui seront menés sur les 3 prochaines années : le pôle d'échange multimodal à Surgères, le nouveau conservatoire Aunis Sud et le nouveau gymnase à Aigrefeuille d'Aunis. Les dépenses les plus importantes seront engagées sur les exercices 2025 et 2026, permettant sur l'exercice 2024 de ne recourir à l'emprunt que pour financer l'acquisition et la dépollution du site ex-Surfilm.

En parallèle, afin de renforcer les liens et le soutien aux Communes membres, des fonds de concours seront relancés permettant également d'inclure les actions soutenues dans les objectifs inscrits dans le projet de territoire.



58

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Synthèse

### Orientations 2024 :

En synthèse :

- ✓ **Maintien des taux de fiscalité**
- ✓ **Soutien accru aux structures enfance-jeunesse et social du territoire à travers la hausse de l'enveloppe subventions, maintien de la dépense pour les autres domaines d'intervention**
- ✓ **Limitation des dépenses des services à +2% afin d'intégrer les effets de l'inflation tout en conservant un cadrage budgétaire compatible avec le maintien d'un niveau suffisant d'autofinancement**
- ✓ **Poursuite du programme pluriannuel d'investissement avec la réalisation du pôle d'échange multimodal à Surgères, du nouveau conservatoire Aunis et du nouveau gymnase à Aigrefeuille d'Aunis Sud**
- ✓ **Limitation de l'enveloppe des investissements courants à 720 000 € nets**
- ✓ **Mise en place d'une enveloppe de fonds de concours à hauteur de 200 000 € sur la période 2024-2026**



59

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire**,

**A l'unanimité**

- Dit avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et annexé à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 16 février 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Barbara GAUTIER

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20240123-2024\_01\_03-DE  
Reçu le 28/02/2024